

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 125 promulguant à la Côte Française des Somalis la loi du 23 février 1912 sur la réorganisation de l'Inscription Maritime aux Colonies.

n° 125

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1912

Numéro JO
n° 185 du 01/04/1912

Date du numéro
1 avril 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 6438 du 29 décembre 1911

Vu le câblogramme de M. le Ministre des Colonies n° 8 du 26 février 1912

Vu la loi du 23 février 1912 sur la réorganisation du service de l'Inscription Maritime aux Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être exécutée suivant sa forme et teneur, la loi du 23 février 1912, réorganisant le service de l'Inscription Maritime aux Colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.